

5 juin 2023

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 5 juin 2023, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, Mme Isabelle Gagné M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

Poste conseiller au siège numéro 2 est vacant.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 15 mai 2023.
3. Rapport du maire pour l'année financière 2022.
4. Suivi pour le forage d'un puits d'observation pour la problématique des nitrites-nitrates.
5. Adoption du règlement numéro 2023-07, modifiant le règlement numéro 2016-16, sur la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.
6. Avis de motion et présentation du règlement numéro 2023-08, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes.
7. Résultat ouverture des soumissions pour les travaux du Rang 3.
8. Lignage des chemins municipaux suivants : Rang 7 Ouest, Route 7^e Rang et Route 8^e Rang.
9. Autorisation à Mme Ysabelle Lessard de vendre son terrain résidentiel du 6 rue des Jonquilles à M. Jean-François Michaud.
10. Demande de Notre-Dame-des-Érables pour avoir une compensation monétaire pour l'utilisation du stationnement de l'église.
11. Remplacement du ponceau transversal de la Route du 9^e rang situé à proximité de la Route 267.
12. Entériner l'embauche de Cameron Ressources Humaines pour la procédure des entrevues pour le poste de préposé à la voirie municipale.
13. Autoriser la réparation de 2 colonnes de briques autour du cimetière, endommagées par des opérations de déneigement.
14. Location appareil multifonctions pour le bureau municipal.
15. Inscription au programme de qualification pour le système septique commun de l'avenue Labrie.
16. Inscription au congrès de la FQM les 28-29 et 30 septembre à Québec.
17. Période de questions de l'assistance.
18. Avis d'un poste vacant de conseiller municipal au siège numéro 2.
19. Demande de dérogation mineure de la Ferme Raycil inc..
20. Suivi dossier du service de garde à l'école Ste-Julie de Laurierville.
21. Demande des services d'arpentage de Lemieux-Marcoux arpenteur-géomètre pour la construction du CPE.
22. Mise en commun et coopération intermunicipale pour l'embauche d'un technicien informatique.
23. Mise en commun et coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en gestion documentaire.
24. Demande expertise pour le système septique commun de l'avenue Labrie.
25. Achat de poteaux et panneaux de signalisation et pour la pose des poteaux.
26. Offre de service pour le trappage et la gestion des castors.
27. Prix pour le déneigement de la cour de l'école Ste-Julie pour 2023-2024.
28. Autorisation pour l'achat de fleurs et divers articles pour l'embellissement de la municipalité.
29. Tournoi de golf au profit de la Maison Marie-Pagé le 6 juillet 2023.
30. Demande d'aide financière du Marché de Noël Érable-Arthabaska 2023.

31. Invitation au Gala reconnaissance de Partenaires 12-18.
32. Nomination pour un membre sur le comité consultatif d'urbanisme.
33. Résultats d'appels d'offres pour le plastique agricole.
34. Correspondance.
35. Approbation des comptes.
36. États des revenus et dépenses au 31 mai 2023.
37. Varia.
38. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2023-146

Présentation et approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2023-147

Approbation des procès-verbaux du 1^{er} et 15 mai 2023.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 1^{er} et 15 mai 2023, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2023-148

Rapport du maire sur le rapport financier 2022.

Attendu que le maire doit déposer à la séance ordinaire du mois de juin un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022;

Attendu que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que le rapport du maire soit publié dans le journal Le Poliquin du 9 juin prochain, lequel est distribué gratuitement à toutes les adresses civiques de la municipalité.

Que le rapport soit publié également sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2023-149

Suivi pour le forage d'un puits d'observation pour la problématique des nitrites-nitrates dans l'eau potable.

Attendu que l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc de la municipalité dépasse la norme de nitrites-nitrates de 10 mg/L, depuis le 2 mai dernier;

Attendu que la municipalité désire cerner à partir de quel endroit dans l'aire d'alimentation du puits municipal, le taux de nitrites-nitrates est hors norme;

Attendu qu'on retrouve déjà dans l'aire d'alimentation ou près celle-ci, des puits d'observations, pour prendre des prélèvements d'eau, mais que le puits d'observation en bordure de l'avenue Renaud qui recoupe l'aire d'alimentation, est à sec, car pas assez profond pour prendre un prélèvement d'eau;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition du Groupe ABS pour le

5 juin 2023

forage d'un puits d'observation, près du puits d'observation existant longeant l'avenue Renaud., et ce, au prix de 7 260.00 \$, taxes non comprises.

Que l'offre de service comprend le forage d'un puits d'observation à une profondeur de 15 mètres (300 \$ du mètre supplémentaire si nécessaire, jusqu'à concurrence de 20 mètres) et de 50.8 mm de diamètre intérieur avec foreuse à tarière évidée, et développement du puits d'observation, le tout étant plus amplement détaillé dans l'offre de service datée du 31 mai 2023.

Que ce conseil demande la possibilité d'aménager une conduite de 100 mm de diamètre au lieu de 50,8 mm de diamètre intérieur pour le puits d'observation.

Adoptée

Règlement numéro 2023-07

Règlement modifiant le règlement numéro 2016-16, établissant la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 2023-06, concernant la démolition d'immeubles;

Attendu que le règlement numéro 2023-06, prévoit à son article 4.4, des frais d'étude pour une demande de démolition, lesquels doivent être fixés par le règlement sur les permis et certificats;

Attendu que l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et/ou l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, permet à une municipalité de fixer un tarif pour l'étude d'une demande de démolition d'un immeuble;

Attendu que le projet de règlement numéro 2023-07, a été déposé à la séance du 1^{er} mai 2023;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023;

Par conséquent, il est résolu unanimement que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Les articles 6.2.1 et 6.2.2 sont ajoutés au règlement numéro 2016-16, lequel établit la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.

6.2.1 Frais pour l'étude d'une demande démolition en vertu du règlement numéro 2023-06.

Frais étude demande de démolition	Coût
Règlement 2023-06, concernant la démolition d'immeubles	200.00 \$

6.2.2 Les frais pour l'étude d'une demande de démolition ne sont pas remboursables, même si la demande est refusée.

Article 2 Toutes les autres dispositions du règlement numéro 2016-16 demeurent et s'appliquent comme si ici au long récépissé, en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 5 juin 2023.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution : 2023-150

Adoption du règlement numéro 2023-07.

Attendu que les élus.es ont pris connaissance du règlement numéro 2023-07 et renoncent à sa lecture, en vertu des modalités de l'article 445 du Code municipal;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 2023-07, lequel modifie le règlement numéro 2016-16, établissant la tarification des permis et certificats en matière d'urbanisme.

Que le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et il peut en être pris communication au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité, au www.laurierville.net.

Adoptée

Avis de motion et présentation du règlement numéro 2023-08, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes.

Mme Isabelle Gagné, conseillère, **donne avis de motion**, qu'à une séance subséquente, tenue à jour ultérieur, sera présenté pour adoption le règlement numéro 2023-08, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes.

Que l'objet du règlement numéro 2023-08, est de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes, afin de favoriser une réduction des matières résiduelles en accordant une subvention pour l'achat de tels produits, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues au règlement.

Que le projet de règlement numéro 2023-08 est présenté séance tenante.

Résolution : 2023-151

Résultat ouverture des soumissions pour les travaux du Rang 3.

Le directeur général adjoint dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie sur le Rang 3. Trois soumissions ont été reçues avant 10h00 le 24 mai 2023. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, par Mme Linda Trottier, adjointe administrative à la MRC de l'Érable, en présence de M. Jean-François Labrie-Simoneau et d'un représentant de chaque entreprise ayant déposée une soumission. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
E.M.P. inc.	172 140.80 \$
L4 Construction inc.	266 303.28 \$
Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	188 567.38 \$

5 juin 2023

Attendu que suite à l'analyse des soumissions par Mme Chantale Genest, ingénieure, du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, cette dernière recommande la soumission la plus basse conforme, soit celle de E.M.P. inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie du Rang 3, à E.M.P. inc., et ce, au prix de 172 140.80 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré ou mètre cube ou au mètre linéaire.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumission.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que les travaux sont payés par le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à l'exception des frais d'ingénierie de la MRC de l'Érable, lesquels sont payés à même le budget 2023, attendu que ces frais ne sont pas éligibles au programme TECQ.

Adoptée

Résolution : 2023-152

Marquage ligne centrale du Rang 7 Est, de la Route du 7^e Rang et de la Route du 8^e Rang.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le marquage sur le pavage de ligne centrale, du Rang 7 Est, de la Route du 7^e Rang et de la Route du 8^e Rang, par Durand Marquage et Associés inc., au prix de 1.00 \$ du mètre linéaire.

Que le coût du marquage de ligne centrale est estimé à 5 200.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-153

Autorisation à Mme Ysabelle Lessard de vendre son terrain résidentiel du 6 rue des Jonquilles à M. Jean-François Michaud.

Attendu que la municipalité de Laurierville a vendu à Mme Ysabelle Lessard, le 19 mai 2022, un terrain résidentiel au 6 rue des Jonquilles, soit le lot 5 661 470, pour la construction d'une résidence unifamiliale;

Attendu que Mme Ysabelle Lessard a informé la municipalité, qu'elle ne réalisera pas son projet de construire une résidence unifamiliale sur le lot numéro 5 661 470, et par conséquent demande à la municipalité de vendre ledit terrain;

Attendu que M. Jean-François Michaud a communiqué avec la municipalité dernièrement, pour manifester son intérêt pour l'achat du terrain de Mme Ysabelle Lessard;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Ysabelle Lessard de vendre son terrain du 6 rue des Jonquilles, numéro de lot 5 661 470, à M. Jean-François Michaud.

Que Mme Ysabelle Lessard avait jusqu'au 31 août 2024 pour construire une résidence unifamiliale, tel que convenu dans le contrat intervenu le 19 mai 2022, entre la municipalité et Mme Ysabelle Lessard,

Que cette clause continue de s'appliquer pour le nouvel acheteur du lot numéro 5 661 470, comme indiqué au contrat avec Mme Ysabelle Lessard, mais que ce conseil accepte de prolonger le délai d'un an, donc le nouvel acheteur, M. Jean-François Michaud, devra construire une résidence unifamiliale sur ledit lot, avant le 31 août 2025, à défaut de quoi, M. Michaud devra rétrocéder à la municipalité le terrain, pour le même prix que celui payé par Mme Ysabelle Lessard, soit 10 280 \$, avant taxes, plus les frais encourus par la municipalité.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles, pour donner effet à la présente.

Adoptée

Résolution : 2023-154

Demande de la Paroisse de Notre-Dame-des-Érables pour une compensation monétaire pour l'utilisation du stationnement de l'église.

Attendu que la Paroisse de Notre-Dame-des-Érables s'adresse à la municipalité, par l'entremise de Mme Diane St-Pierre, marguillière, et M. Michel Paquin, président, pour un soutien financier, pour payer une partie des rénovations de l'église, dont le coût est d'environ 300 000 \$ et pour établir une entente de partenariat annuelle;

Attendu que la Paroisse Notre-Dame-des-Érables a reçu une subvention de 154 000 \$, pour les travaux, et sa participation financière est de 60 000 \$, pour un manque à gagner d'environ 90 000 \$;

Attendu que la Paroisse Notre-Dame-des-Érables demande un montant de 15 000 \$ annuellement à la municipalité;

Attendu que le stationnement de l'église est utilisé par la municipalité pour diverses activités (St-Jean, tournoi de balle, endroit de détente avec le gazebo et la fontaine, bacs de jardin communautaire), ainsi que par des usagers de véhicules tout terrain (VTT), dont le stationnement est le point de départ pour une randonnée, et stationnent leurs remorques dans le stationnement de l'église;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de déneiger le stationnement de l'église sans frais, à titre de compensation pour son utilisation par la municipalité, et ce, jusqu'à avis contraire.

Que les frais de déneigement du stationnement au privé, après consultation auprès de 2 entrepreneurs en déneigement, est d'environ 3 000 \$ par année.

Adoptée

Résolution : 2023-155

Remplacement du ponceau transversal de la Route du 9^e Rang, près de la Route 267.

Attendu qu'une petite partie de la route du 9^e Rang s'est effondrée vis-à-vis le ponceau de 600 mm situé près de la Route 267, soit environ 2 pieds à son extrémité nord-est;

5 juin 2023

Attendu que des travaux de voirie sont prévus sur la Route du 9^e Rang en 2025, dans le cadre du Programme d'aide en voirie locale-volet redressement, du Ministère des Transports, dont l'aide financière est de 75%;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de réparer le mieux possible la petite partie du ponceau endommagé et de remplir la cavité avec du gravier, afin d'effectuer le remplacement du ponceau en 2025, dans la mesure du possible.

Que ce conseil mandate tout de même le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour préparer le plan et devis pour le remplacement du ponceau, ainsi qu'une planche de signalisation, afin de formuler une demande de permis, au besoin, auprès du ministère des Transports, attendu que lors du remplacement du ponceau, la circulation sur la Route 267 sera un peu perturbée.

Adoptée

Résolution : 2023-156

Entériner embauche de Cameron Ressources Humaines pour la procédure des entrevues pour le poste de préposé à la voirie.

Attendu que le conseil a autorisé, par la résolution numéro 2023-142 datée du 1^{er} mai 2023, que le directeur général et greffier-trésorier demande à Cameron Ressources Humaines de prendre en charge la procédure des entrevues pour le poste de préposé à la voirie, attendu que le conseiller municipal, M. Martin Samson, a déposé sa candidature pour ce poste;

Attendu que Cameron Ressources Humaines a accepté le mandat pour la procédure des entrevues,

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les honoraires de Cameron Ressources Humaines pour la procédure des entrevues, lesquelles sont de 2 834.02 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-157

Réparation de 2 colonnes de briques autour du cimetière.

Attendu que 2 colonnes de briques autour du cimetière, ont été endommagées lors de la dernière saison hivernale, dont une par l'entrepreneur en déneigement, soit E.M.P. inc., et l'autre pour une raison indéterminée;

Attendu que suite à des discussions avec l'entrepreneur en déneigement, E.M.P. inc., ce dernier est disposé à réparer les 2 colonnes de briques, dont l'une à ces frais;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise E.M.P. inc., à effectuer la réparation des 2 colonnes de briques, dont l'une à ces frais et l'autre aux frais de la municipalité;

Que le coût estimé de la réparation d'une colonne de briques est de 1 000.00, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-158

Location appareil multifonctions pour le bureau municipal.

Attendu que la municipalité loue, depuis novembre 2017, un appareil multifonctions de marque Xerox dont le crédit-bail se termine le 28 juin 2023;

5 juin 2023

Attendu que la municipalité a reçu 2 offres pour la location d'un appareil multifonctions, soit une de Xérox et une de Mégaburo, pour un appareil de marque Sharp;

Attendu que les 2 propositions sont similaires, sur la base annuelle de 42 500 copies en noir et 15 200 copies en couleur;

Attendu que la municipalité est satisfaite des services de Xérox lors des 66 derniers mois;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Xérox, à l'effet de louer un nouvel appareil multifonctions, modèle Altalink C8135, sur une période de 66 mois, au prix de 0.00 \$, pour les mois 1 à 3, et de 113.34 \$, pour les mois 4 à 66.

Que le coût par copie est de 0.0083 \$ pour le noir et blanc et de 0.0621 \$ par copie couleur.

Que le coût copie demeure le même pour les années 1-2 et 3, et augmente de 5% par année pour les années 4 et 5.

Adoptée

Résolution : 2023-159

Inscription au programme de qualification pour le système septique commun de l'avenue Labrie.

Attendu que le ministère de l'Environnement exige depuis mai 2022, un rapport mensuel des débits journaliers des eaux usées au champ d'épuration commun de l'avenue Labrie;

Attendu que le ministère de l'Environnement exige également que le préposé à l'entretien du système septique commun possède un certificat de qualification;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'inscrire M. François Gingras, à la formation « Traitement des eaux usées par technologie spécifique », offert par Emploi et Solidarité sociale Québec.

Que la municipalité paie le coût d'inscription de 125.00 \$.

Que la formation débutera lorsque le nombre minimum d'inscription pour ce type de formation sera atteint, ce qui pourrait prendre quelques mois selon la préposée du ministère d'Emploi et Solidarité sociale Québec.

Adoptée

Résolution : 2023-160

Inscription au congrès de la FQM.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que M. Carl Laflamme, conseiller, et Mme Julie Bernard, conseillère, à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 28, 29 et 30 septembre 2023 au Centre des Congrès de Québec.

Que la municipalité assume le coût d'inscription de 945.00 \$, taxes non incluses, par personne.

5 juin 2023

Que les frais de déplacements et de séjours seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2023-161

Avis d'un poste vacant de conseiller municipal au poste numéro 2.

Attendu que l'adjoint du directeur général avise le conseil municipal, que le poste de conseiller au poste numéro 2 est maintenant vacant, suite à la démission de M. Martin Samson, le 29 mai 2023, pour occuper le poste de préposé à la voirie pour la municipalité de Laurierville;

Attendu que lorsque la vacance est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, la vacance doit être comblée par une élection partielle, au plus tard 4 mois après le présent avis au conseil municipal, donc au plus tard le 5 octobre 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que des élections partielles soient tenues pour combler le poste de conseiller au poste numéro 2.

Que procédures d'élections débuteront le 11 août 2023, et qu'un scrutin sera tenu, si plus d'un candidat dépose sa candidature, le dimanche 24 septembre 2023.

Que le coût des élections partielles est estimé à 5 000 \$, si la procédure se termine par un scrutin.

Adoptée

Résolution : 2023-162

Demande de dérogation mineure de la Ferme Raycil inc..

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par la Ferme Raycil inc., pour sa propriété au 1310 Rang Scott, sur le lot numéro 5 661 392, dans la zone A-3 du plan de zonage.

Attendu qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

La Ferme Raycil inc., par l'entremise du Groupe Alco s'adresse à la municipalité afin de demander une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage, concernant l'article 17.4 sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. Le projet d'agrandissement et de l'augmentation du cheptel de l'entreprise Ferme Raycil inc. ne respecte pas les distances séparatrices à la gestion des odeurs en milieu agricole par rapport à la résidence de M. Sylvain Godbout et Mme Chantale Paré, située au 1315 Rang Scott.

Demande de dérogation mineure pour les points suivants :

Point de référence : Résidence de M. Godbout et Mme Paré.

- 1) Réaménagement de l'étable existante en stabulation libre est à 125 mètres du point de référence, la norme est de 161.3 mètres pour une dérogation de 36.3 mètres.
- 2) Agrandissement pour la stabulation libre est à 122 mètres du point de référence, la norme est de 161.3 mètres, pour une dérogation de 39.3 mètres.

- 3) Agrandissement de l'étable existante par une pouponnière à veaux est à 136 mètres du point de référence, la norme est de 161.3 mètres, pour une dérogation de 25.3 mètres.

- 4) Agrandissement de l'étable existante par une salle de traite est à 156 mètres du point de référence, la norme est de 161.3 mètres, pour une dérogation de 5,3 mètres.

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 29 mai 2023 à 18h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par la Ferme Raycil inc..

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de la Ferme Raycil inc., telle que demandée.

Adoptée

Suivi du dossier du service de garde à l'École Ste-Julie de Laurierville.

L'adjoint du directeur général, M. Jean-François Labrie-Simoneau, donne un compte-rendu verbal des différentes communications avec le Centre de Services scolaires des Bois-Francis (CSSBF), à propos du service de garde à l'École Sainte-Julie à Laurierville.

En résumé, le CSSBF ne prendra pas en charge le service de garde à l'École Sainte-Julie, car non rentable pour le moment. La situation sera réévaluée de temps à autre par la CSSBF.

La municipalité continuera donc d'offrir le service de garde à l'École Sainte-Julie.

Résolution : 2023-163

Demande des services d'arpentage pour le projet de construction d'un CPE.

Attendu qu'un relevé d'arpentage est nécessaire dans le cadre du projet de construction d'un Centre de la Petite Enfance en collaboration avec le CPE La Girouette;

Par conséquent, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'autoriser l'adjoint au directeur général, à formuler une demande à Lemieux-Marcoux, arpenteurs-géomètres, pour dresser un relevé d'arpentage pour le projet de construction d'un CPE, sur le terrain de la municipalité, situé au 140 rue Grenier.

Que le coût du relevé d'arpentage est estimé à 1 710 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-164

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité-Volet4- Soutien à la coopération intermunicipale-Embauche et partage d'une ressource commune en informatique.

Attendu que la municipalité de Laurierville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

5 juin 2023

Attendu que la MRC de l'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Laurierville, désirent présenter un projet d'embauche et partage, d'une ressource commune en informatique;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville s'engage à participer au projet d'embauche et partage d'une ressource commune en informatique et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil désigne la MRC de l'Érable comme organisme responsable du projet.

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

Résolution : 2023-165

Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale – Bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable.

Attendu que la MRC de l'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Laurierville, souhaitent bonifier l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable;

Attendu que la MRC de l'Érable et la municipalité de Laurierville ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la MRC de l'Érable et plusieurs municipalités dont la municipalité de Laurierville désirent présenter un projet de bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville, s'engage à participer au projet de bonification de l'entente de fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable et à assumer une partie des coûts.

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Que le conseil désigne la MRC de l'Érable comme organisme responsable du projet.

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

Résolution : 2023-166

Demande expertise pour le système septique commun de l'avenue Labrie.

Attendu que les eaux usées giclent, à l'occasion, par l'un des événements du champ d'épuration du système septique commun desservant les unités

résidentielles de l'avenue Labrie, ainsi que les 2 unités à 4 logements au 94 et 96 Place Roy;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général adjoint, est autorisé à demander un offre de services à Innéo Environnement, pour déterminer l'état du champ d'épuration du système septique commun, situé derrière le 102 rue Grenier.

Adoptée

Résolution : 2023-167

Achat de poteaux et panneaux de signalisation, ainsi que la pose des poteaux.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général a commandé 25 poteaux en « U » de type MTQ 12 pieds de longueur, ainsi que 17 panneaux de signalisation, afin de remplacer les poteaux et panneaux endommagés.

Que le coût des panneaux et des poteaux est de 2 427.45 \$, taxes et transport non inclus, selon une soumission de Signalisation Lévis, datée du 26 mai 2023.

Que pour la pose des poteaux, une demande sera effectuée auprès de la Ville et/ou de la Paroisse de Plessisville, à savoir s'il possède un équipement pour le plantage des poteaux de signalisation, dans le cas contraire, le plantage des poteaux pourra être réalisé par Signalisation Lévis, au tarif horaire de 245.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2023-168

Offre de service pour le trappage et la gestion des castors.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Prédapro, pour le trappage et la gestion des castors en saison légale et/ou en déprédation lorsque requis, et ce, au prix de 1 200 \$ pour la période du 7 juin 2023 au 6 juin 2024.

Que les travaux de démantèlement de barrages et déblocage de ponceaux sont facturés en sus au taux horaire de 50.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2023-169

Prix pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie pour 2023-2024.

Attendu que le Centre de services scolaires des Bois-Francs demande le prix de la municipalité pour le service de déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2023-2024;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil propose un montant de 3 200.00 \$, pour le déneigement de la cour de l'École Ste-Julie à Laurierville, pour la saison 2023-2024.

Adoptée

Résolution : 2023-170

Achat de fleurs et divers articles pour l'embellissement de la municipalité.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

5 juin 2023

Que le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation, est estimé à 6 000.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2023-171

Tournoi de golf au profit de la Maison Marie-Pagé le 6 juillet 2023.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un don de 200 \$ à la Maison de fin de vie, Marie-Pagé de Victoriaville, dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de golf, le 6 juillet prochain, en soutien à la Maison Marie-Pagé.

Adoptée

Résolution : 2023-172

Demande d'aide financière du Marché de Noël l'Érable-Arthabaska 2023.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 250.00 \$, à titre de soutien financier, pour la tenue de la 15^e édition du Marché de Noël l'Érable-Arthabaska, lequel se tiendra les 25-26 novembre et 2-3 décembre 2023.

Que 89 exposants ont participé au Marché de Noël 2022, attirant 6 800 visiteurs et générant 285 000 \$ de ventes.

Adoptée

Résolution : 2023-173

Invitation au Gala reconnaissance de Partenaires 12-18.

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil entérine la délégation de Mme Julie Bernard et Mme Isabelle Gagné, au Gala reconnaissance de Partenaires 12-18, qui visait à souligner le rayonnement des jeunes leaders des Comités 12-18 de chaque municipalité rurale de la MRC de l'Érable.

Que le Gala reconnaissance s'est déroulé le 2 juin dernier, à la salle municipale de Laurierville.

Que le coût de 15.00 \$ par personne est assumé par la municipalité, pour un total de 30.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2023-174

Nomination d'un membre du conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que M. Carl Laflamme, conseiller, soit nommé sur le Comité consultatif d'urbanisme, afin de remplacer M. Martin Samson.

Que le mandat de M. Carl Laflamme se termine le 15 novembre 2023.

Adoptée

Résolution : 2023-175

Résultats de l'appel d'offres pour le plastique agricole.

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles vient à échéance le 30 juin 2023;

Attendu que la municipalité de Laurierville a confié la responsabilité de procéder à un appel d'offres à la MRC de l'Érable;

Attendu que les municipalités de Lyster, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste, Paroisse de PLessisville, Princeville, Saint-Ferdinand et Villeroy participent également à l'appel d'offres;

Attendu que les soumissionnaires devaient fournir un prix pour chaque municipalité;

Attendu que la MRC de l'Érable a reçu 2 soumissions, dont voici les résultats pour la municipalité de Laurierville :

Services Sanitaires Denis Fortier inc. (taxes non incluses)

Année (1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024)	Prix unitaire/coût de location	Prix unitaire/coût de transport	Nombre estimé de conteneurs	TOTAL
Conteneur 2 verges	180.00 \$	287.21\$	X 18	8 409.78 \$
Conteneur 4 verges	360.00 \$	574.41 \$	X 8	7 475.28 \$
TOTAL :				15 885.06 \$

Gaudreau Environnement inc. (taxes non incluses)

Année (1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024)	Prix unitaire/coût de location	Prix unitaire/coût de transport	Nombre estimé de conteneurs	TOTAL
Conteneur 2 verges	1 350.00 \$	747.62\$	X 18	37 757.16 \$
Conteneur 4 verges	1 800.00 \$	747.62 \$	X 8	20 380.96 \$
TOTAL :				58 138.12 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Service Sanitaires Denis Fortier inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour la collecte et le transport des plastiques agricoles à Services Sanitaires Denis Fortier inc., pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024, aux prix indiqués dans le tableau susmentionné, le tout conformément aux documents de soumissions.

Que le soumissionnaire à l'obligation de conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, pour le traitement des plastiques agricoles.

Adoptée

Correspondance.

- Communiqué du Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ), annonçant la visite de 1 200 résidences d'ici novembre, dans le cadre d'une tournée de prévention annuelle de vérification des avertisseurs de fumée.
- Réception du rapport annuel 2022 de la MRC de l'Érable.
- Invitation du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) à son assemblée générale annuelle, le mardi 13 juin 2023 à 16h00 à St-Ferdinand.
- Copie d'une lettre de M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), adressée à M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, concernant la modernisation de la collecte sélective. La FQM a relevé plusieurs points qui demandent discussion et révision pour permettre la concrétisation de la politique sur la collecte sélective.

5 juin 2023

Liste des comptes.

Agence 9-1-1 : Service pour mars.	474.74
Ville de Plessisville : Aide réparation fuite aqueduc.	453.69
Ville de Plessisville : Frais annuel de base cour municipale.	884.48
Ville de Plessisville : Frais cour municipale février et mars.	790.87
Petite caisse : Poliquin, frais de poste, ménage bureau et brigadière.	846.05
Desjardins : Frais de caisse mars.	54.00
Receveur Général du Canada : Remises pour mai.	2 799.48
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour mai.	8 820.31
Desjardins : Cotisations de retraite en mai.	2 435.48
Employés : Salaire pour mai.	17 805.30
L'Avenir de l'Érable : Avis appel d'offres Rang 3.	505.89
Lavery Avocats : Honoraires en mars.	1 222.94
Géotex inc. : Étude géotechnique projet CPE.	12 014.89
Location Luneau : Location remorque pour tracteur à gazon.	37.60
EMP inc. : Location niveleuse.	1 158.38
MRC de l'Érable : Expertise ponceau Rang Scott.	125.50
MRC de l'Érable : Rang 8 Ouest.	301.19
Sidevic : 8 Roues 4 pouces.	140.37
Gaudreau Environnement inc. : Ajustement essence avril.	-447.76
Distribution Sanitaire SR : Produits ménagers pour salle municipale.	400.28
Ministre des Finances : Duplicata certificat de qualification.	37.50
Garage Marc Labrie enr. : Batterie pour remorque dompeuse.	129.92
Jean-François Labrie-Simoneau : Achat cendrier extérieur.	347.47
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire avril.	52.26
Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire avril.	46.52
Desjardins : Intérêts sur emprunt temporaire.	2 551.15
Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04.	298.00
Claire Gosselin : Frais déplacement en juin.	80.00
Bell Canada : Service pour juin.	348.95
Hydro-Québec : Service au réservoir du 31 mars au 31 mai.	232.38
Hydro-Québec : Service à la croix du 31 mars au 31 mai.	61.10
Hydro-Québec : Éclairage public en mai.	604.22
Hydro-Québec : Service au logement du 30 mars au 30 mai.	89.72
Hydro-Québec : Service chauffage bureau du 30 mars au 30 mai.	721.34
Hydro-Québec : Service caserne du 30 mars au 30 mai.	1 003.59
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 30 mars au 30 mai.	373.21
Hydro-Québec : Service bureau du 30 mars au 30 mai.	615.77
Hydro-Québec : Serv. du 25 mars au 25 mai station de pompage.	945.29
Hydro-Québec : Service au garage du 31 mars au 31 mai.	1 085.99
Hydro-Québec : Nouveau système chauffage édifice municipal.	738.40
Beneva : Assurances collectives juin.	2 682.61
VIVACO : Essence et divers achats.	1 069.66
Fonds d'information sur le territoire : Mutations mai.	20.00
Eurofins : Analyse de l'eau en mai.	1 133.10
DGK : Hébergement et nom de domaine.	356.42
ADMQ : Congrès ADMQ 14 au 16 juin.	794.48
Centre d'action bénévole de l'Érable : soirée hommage bénévole.	105.00
Mégaburo : papeterie.	78.23
Réseau biblio du Centre-du-Québec : achats de livres	33.98
Remboursement à Véronique Giguère : achats pour le SDG.	59.62
Yvon Labrie : déplacement de branches	344.92
Germain Daigle Excavation inc. : balayage des rues	2 242.01
Remboursement Carl : Congrès FQM	1 086.51
Multi Pompe Enr. : pompe 2" prélèvement d'eau puits observation.	741.59
Éditions Lo-Ély inc. : Achat de livres	25.10
Sani Thetford (2000) inc. : Vidange égout pluvial.	2 017.81
Enviro solutions Canada inc : Abat poussière	9 760.28
Lavery Avocats : Service de première ligne	574.88
Isabelle Plante : Dérogation mineure ferme Raycil inc.	20.00
Carole Roberge : Dérogation mineure ferme Raycil. Inc.	20.00
Terrapex : Frais étude terrain pour projet CPE.	8 263.25

5 juin 2023

Machinerie Mailhot inc. : Goupille plastisol pour souffleur	61.65
Banque nationale : Capital et intérêts emprunt Pavillon récréatif	21 492.60
Sable Marco : Asphalte froid	1 745.51
Renaud Bray : Achats de livres	413.86
Pièces de remorques Blondeau : Lum. Oval led	55.17
Répartitions Quote-part MRC 2023	137 440.17
Médial SST : 1 ^{er} vers. de 2 du programme de prévention	4 023.16
EMP inc. : Nettoyage des fossés.	2 814.31
Emploi Québec : Qualification traitement eaux usées.	125.00
Petite caisse : Frais postaux et matériel service de garde.	366.00
Énergies Sonic inc. : Huile à chauffage édifice municipal en mai.	2 131.73
VIVACO : Essence et divers achats.	1 069.66
Petite caisse: Frais de poste, ménage bureau et brigadière.	682.25
Serv. San. Denis Fortier inc.: Service plastique agricole mai.	1 783.26
Xérox Canada ltée : Service pour mai.	141.20
Bell Mobilité : Service pour juin.	155.56
Équipements Provicto : Location coupe bordure.	64.16
Ministre des Finances : Quote-part Sûreté Québec (1 ^{er} vers. de 2)	65 541.00
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	12 422.45
Cameron Ressources Humaines : Mandat entrevues.	2 834.02

Résolution : 2023-176

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 mai 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2023, avec comparatif de l'année 2022, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 368 718.84 \$, et des déboursés au montant de 1 000 836.46 \$, laissant un solde en caisse de 290 818.43 \$.

Varia.

Aucun sujet

Résolution : 2023-177

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et greffier-trésorier adjoint